

Procès verbal
Réunion du conseil d'établissement
École Hélène-Boullé
lundi, 19 novembre 2018
Début de la réunion : 18h30

Membres présents :

Sarah Bouffard, psychoéducatrice
Éric Breton, concierge
Marie-France Forest, présidente
Etienne Gagnon, parent
Élodie Gauthier, professeur
Shirley Mondoux, sdg
Jamila Sadik Belaroussi, parent
Marie Verge, professeur
Gillian Woodford, parent

Membres absents :

Stéphanie Langis, parent substitut
Geneviève Marquis, parent

Directeur :

Patrick Béchard

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Aucun changement à apporter. L'ordre du jour est adopté.

2. Nomination d'un secrétaire

M Gagnon est désigné secrétaire

3. Vérification du quorum

Le quorum est atteint

4. Parole au public

Marie-Hélène Gagnon Dion et Marie-Josée Fiset sont venues nous faire part des démarches qu'elles ont entreprises en regard des cours de Taekwondo (club des Griffons) qui se donnent à l'école.

Mme Gagnon-Dion mentionne que M. Béchard a trouvé un terrain d'entente avec la CSDM. Les Griffons peuvent utiliser le gymnase de l'école en payant un tarif qui exclut les frais de conciergerie puisqu'il y a déjà un concierge sur les lieux les mardis et les jeudis soirs.

Mme Fiset tient à préciser que la poursuite du projet de cours de Taekwondo à l'école demeure fragile. Une liste des bienfaits liés à la pratique de cette activité est

remise aux membres du CÉ. L'objectif des démarches entreprises par Mme Fiset et Mme Gagnon-Dion est de pérenniser le projet des cours de Taekwondo à l'école. Les membres du CÉ sont informés que le service de location de la CSDM utilise un système de tarification uniforme. Une lettre est remise aux membres du CÉ afin qu'elle soit envoyée à la CSDM. L'objet de la lettre est de demander un tarif préférentiel qui prend en compte la spécificité de l'activité. Il est proposé d'accompagner la lettre avec une pétition signée par les parents de l'école.

5. Suivi au procès-verbal du dernier CÉ

Mme Forest propose qu'un document indiquant la marche à suivre lors d'une collecte de fonds soit produit (point 13).

Suivi à propos des matériaux lourds qui ont été transportés au-dessus de la cour durant les heures où les élèves sont présents : Mme Forest nous fait part que l'entrepreneur va s'assurer que les sous-traitants ne reproduisent plus cette situation (point 15).

Mme Bouffard a effectué un suivi concernant le programme de prévention de la conscience phonologique. Selon elle, chaque titulaire met en place un programme et l'orthopédagogue peut jouer un rôle de soutien si nécessaire. On apprend qu'à Hélène-Boullé la mise en place de ces programmes se déroule bien (point 17).

M. Breton confirme que les travaux de construction du hangar (ancienne chute à charbon) pourraient débiter au printemps (point 16).

6. Approbation du procès verbal du CÉ du 22 octobre

Le procès verbal est adopté.

7. Mot de la présidente

Mme Forest aborde le thème de la récréation comme un élément favorisant l'apprentissage scolaire en favorisant la concentration. Elle souligne que le sujet sera abordé à nouveau lors d'un prochain CÉ. Elle souhaite que les membres du CÉ prennent le temps de s'informer à propos des enjeux liés à la récréation. Elle fera parvenir aux membres du CÉ des documents concernant ce sujet.

Mme Forest informe le CÉ que l'école prend part au programme « un livre à moi » mis en place par le Centre du livre jeunesse canadien et commandité par l'institution financière TD Canada Trust. Les élèves de première année ont reçu un livre intitulé « La girafe et l'oiseau » qu'ils apportent à la maison et sur lequel figure en petit le logo de la Banque TD.

M Gagnon fait part de son inconfort par rapport à l'introduction d'un programme commandité par une banque à l'intérieur de l'école. Il est convenu de demander l'approbation aux membres du CÉ avant de reconduire ce programme l'année prochaine.

8. Mot de la direction

Le conseil des commissaires mandate les directions d'école d'informer les CÉ des conclusions en regard des pratiques de confinements. M Béchard nous précise que c'est aux directions d'école que revient la responsabilité de décider s'il y a lieu de procéder ou non à des pratiques de confinement. En 2018-2019, il n'y a pas d'exercice de confinement à l'école avec les enfants. Il n'était pas recommandé par les experts de pratiquer cet exercice avec les enfants.

9. Règles de régie interne

Mme Forest propose des modifications aux règles de régie interne. Le CÉ approuve les changements.

10. Projet éducatif

Le CÉ est responsable de l'élaboration et de la mise en application du projet éducatif. Mme Forest remercie M. Béchard d'avoir reconnu ce point à la première rencontre du comité de pilotage du projet éducatif. Le comité de pilotage s'est rencontré une fois et les participants ont pris de temps de nommer selon leurs perceptions respectives quant aux besoins des élèves de l'école.

Mme Forest propose une résolution à l'effet que la mise en œuvre du projet éducatif de 2011-2012, ainsi que du plan de réussite 2016-2017 ne soit pas évaluée :

Tenant compte du document produit en 2011-2012 appelé École Hélène-Boullé, Projet éducatif 2011-2012;

tenant compte du document intitulé Plan de réussite, en vigueur du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017;

tenant compte de l'absence de grilles d'évaluation annuelle du Projet éducatif et du plan de réussite lors des années passées;

le projet éducatif 2011-2012 et le plan de réussite 2016-2017 sont jugés difficilement évaluable.

Il est proposé de ne pas évaluer la mise en œuvre du projet éducatif de 2011-2012 et du plan de réussite de 2017 et de plutôt consacrer du temps cette année à produire de manière concertée (intervenants et parents), un projet éducatif dans lequel des orientations claires accompagnées d'objectifs ciblés, qui seront évalués dans le futur à l'aide d'indicateurs précis et clairs et de cibles à atteindre, soit mis en œuvre, dans le but ultime de favoriser la réussite des élèves.

Le CÉ approuve la résolution. C'est le nouveau projet éducatif qui fera l'objet d'une évaluation par le comité de pilotage.

11. Adoption du budget annuel de l'école et émulation

M. Béchard fait part que la situation financière de l'école et du SDG est bonne. Cette situation s'explique en autres choses par le peu de congés de maladie. Les congés de maladie sont très couteux pour l'école puisque le salaire de la personne malade doit être versé en double.

Mme Woodford demande s'il est possible de recevoir une formation pour comprendre le budget de l'école. Il semble qu'il soit possible d'obtenir une formation en ce sens.

Le budget est adopté.

12. Budget 1000\$ - soutien aux parents

Mme Forest fait part d'une formation donnée par Mme Élisabeth Savard, une enseignante de maternelle et présente la proposition. Mme Savard a envoyé sa proposition de formation à l'école. Mme Bouffard connaît cette formation et nomme que l'objet de la formation consiste à aider les parents à solliciter un maximum d'apprentissages en racontant une histoire. Mme Sadik nous parle d'ateliers pour les parents de préparation de lunches. Elle va s'informer à ce sujet. Mme Woodford nous parle d'ateliers concernant le jeu libre. Elle va s'informer à ce sujet. Il est décidé de se laisser encore du temps pour choisir de quelle façon le 1000\$ sera alloué.

13. Apprentissage de l'anglais

Suite à la décision prise l'année dernière de bonifier l'apprentissage de l'anglais à l'école, Mme Forest souligne les actions qui ont été prises en ce sens et favorisées par M Béchar. Un local a été libéré pour les cours d'anglais, et la tâche du professeur d'anglais a été augmentée à 100%, décision approuvée par le CÉ de l'an dernier. Le mobilier qui n'était pas adéquat a finalement été remplacé par des bureaux et des chaises. L'annonce des devoirs et leçons d'anglais est maintenant incluse dans le plan de devoir des élèves dans la plupart des groupes.

Mme Boudjebba, enseignante d'anglais, voudrait organiser une semaine de l'anglais en mars. Le projet est à suivre.

Mme Sadik se demande si l'apprentissage de l'anglais pourrait faire partie d'offre de service au SDG. M Béchar mentionne que des demandes en ce sens ont été faites, mais aucune réponse ne peut être donnée pour l'instant.

14. Mot de la déléguée au comité de parents :

Sans objet.

15. Mot des représentants du personnel enseignant

Mme Verge nous fait part que le concert de musique/spectacle de Taekwondo pour amasser des denrées non périssables aura lieu le 13 décembre. Il faut fournir deux denrées pour se procurer un billet.

Mme Verge informe que des élèves de 5^e année ont entrepris des démarches pour faire venir l'artiste percussionniste Katam à l'école.

Mme Gauthier nous fait part que les professeurs n'ont pas observé de différence significative en ce qui concerne les retards depuis l'application de la nouvelle

procédure. Il est encore trop tôt pour pouvoir mesurer les impacts de la nouvelle procédure.

16. Mot de la représentante du personnel de soutien

Sans objet.

17. Mot de la représentante des professionnels

Une présentation a été faite au personnel du service de garde concernant l'attente par rapport aux comportements attendus. C'est le mercredi 21 novembre qu'aura lieu au gymnase la présentation du prochain comportement attendu.

18. Mot de la représentante du personnel du service de garde

Une plateforme pédagogique a été élaborée il y a 10 ans dans les services de garde. Le temps est venu de la revoir. Mme Mondoux nous informe qu'un conseiller pédagogique, M Dominique Denis va assister le SDG dans cette démarche.

Le « club plein air » a été lancé. Les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année qui en font partie participeront à des activités de plein air durant les journées pédagogiques.

19. Mot de la représentante de la communauté

Sans objet

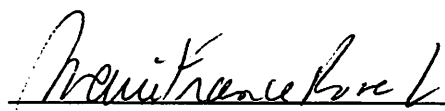
20. Mot de la représentante de l'OPP

L'activité de vente de citrouilles a remporté un grand succès. La première édition du cinéma à l'école a eu lieu. Ce sont 113 enfants qui y ont participé, et les contributions volontaires ont permis de ramasser 472\$. L'activité « Contes de Noël » aura lieu le 7 décembre.

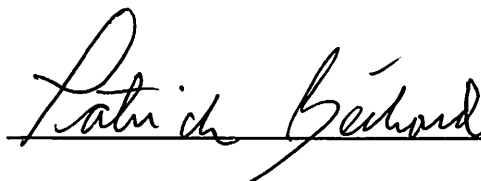
21. Varia

M. Gagnon sollicitera sous peu l'aide de bénévoles pour la distribution des sapins dans la cour d'école le 8 décembre.

22. Levée de l'assemblée : 20h40



Marie-France Forest, présidente



Patrick Béchard, directeur